



FICHE D'INSCRIPTION Bourse Pièces Détachées

Dimanche 3 mai 2026

23 les 4 routes, 86290 Brigueil-le-Chantre

Contact : bvam86290@gmail.com

Chaque demande d'inscription complète doit être accompagnée d'un chèque de 20 € à l'ordre de BVA&M. (Chèque rendu à la fin du marché) Prix – 1.5€ le mètre linéaire –

Informations Personnelles :

- **Nom et Prénom :** _____
- **Numéro SIRET** (si professionnel) : _____ **Raison sociale** _____
- **Adresse complète :** _____
- **Numéro de carte d'identité :** _____ **Date validité** _____
- **Téléphone :** _____
- **Adresse e-mail :** _____

Détails sur le Stand :

- **Nombre de mètres demandés :** _____
(Tarif : 1 € le mètre)
- **Nature des objets vendus :** (Ex. : Pièces auto, motos, tracteurs / Petites voitures de collection...)

- **Remarque :** **Les tables ne sont pas fournies.**

Conditions de Participation :

1. Chaque exposant doit respecter les horaires d'installation et de démontage.
2. Les emplacements seront attribués par l'organisateur selon l'ordre des inscriptions et sous réserve de disponibilité – Véhicule garé hors zone après déchargement **en fonction de l'emplacement.**
3. Chaque exposant doit laisser son emplacement propre en partant.
4. Les articles mis en vente doivent respecter la législation en vigueur (pas de contrefaçons, objets dangereux ou interdits).
5. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradation des biens.

Paiement :

- Paiement en espèces, sur place.

Engagement de l'Exposant :

Je certifie l'exactitude des informations fournies et m'engage à respecter les conditions de participation énoncées ci-dessus. (Copie de la CIN à fournir)

Date : _____

Signature : _____



RÈGLEMENT DE CETTE JOURNEE – 3 Mai 2026

1. Organisation et déroulement

- L'association BVA&M organise la bourse d'échange qui se tiendra de 8h à 17h.
- L'accueil des exposants débutera à partir de 6h.
- Les emplacements sont attribués selon l'ordre des inscriptions et ne peuvent être modifiés que par l'organisateur.

2. Inscription et participation

- L'exposant doit fournir toutes les informations demandées pour son enregistrement.
- La participation implique l'acceptation du présent règlement. Tout manquement entraînera l'exclusion immédiate sans remboursement.
- L'exposant doit présenter une pièce d'identité correspondant aux informations transmises lors de l'inscription.

3. Conditions d'annulation

- En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'événement. Dans ce cas uniquement, les frais d'inscription seront remboursés.
- Les places non occupées avant 8h pourront être réattribuées à d'autres exposants.
- En cas d'annulation par l'exposant moins de deux semaines avant l'événement, les sommes versées resteront acquises à l'organisateur.

4. Responsabilités et obligations des exposants

- Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de pertes, vols, casses ou détériorations.
- L'exposant doit respecter les règles de sécurité : interdiction de vendre des produits dangereux, armes, animaux vivants, denrées périssables.
- L'organisateur ne pourra être tenu responsable d'accidents corporels survenus pendant l'événement.

5. Règles de bonne conduite

- Les objets invendus ne doivent en aucun cas être abandonnés sur place. L'exposant s'engage à les ramener ou à les déposer en décharge.

Tout manquement à cette règle pourra entraîner une sanction des autorités compétentes